



ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES

DOSSIER DE PRESSE

**Dans l'enseignement
supérieur et la recherche, une
situation insoutenable**

Octobre 2026

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, une situation insoutenable

Il s'en faut de beaucoup pour que cette rentrée universitaire 2026 se déroule dans des conditions soutenables pour l'enseignement supérieur et la recherche publiques, du point de vue des conditions de travail et de reconnaissance des personnels comme de celui du service public rendu.

Que ce soit du côté de la mise en oeuvre du repas à un euro, du soutien à la recherche au service de l'intérêt commun, des capacités d'accueil dans les universités ou de leur situation financière, ou encore de la revalorisation salariale des personnels, les signaux pour cette rentrée dans l'ESR ne sont pas au vert. Et il ne s'agit pas que de questions budgétaires, mais aussi du respect et de la défense des principes qui sous-tendent et protègent l'indépendance et les libertés du champ universitaire et de la recherche dans notre démocratie sociale.

Ce mois de septembre, la CFDT a appelé par trois fois à des journées de mobilisation y compris par la grève :

- le 15 septembre pour une journée sur les enjeux et nos revendications pour l'ESR
- le 22 septembre pour une forte journée de mobilisation dans les CROUS
- le 29 septembre dans une large intersyndicale fonction publique pour les rémunérations et les moyens du service public



Recherche et Enseignement Supérieur : grève et mobilisation le 15 septembre 2026

8 septembre 2026



Grève générale dans les CROUS le 22 septembre ! Mobilisons-nous pour notre travail et nos salaires !

7 septembre 2026



Rémunérations : mobilisé-es le 29 septembre !

22 septembre 2026

Nous proposons un aperçu de nos prises de positions récentes et de revendications portées de longue date.

CROUS: Une mobilisation qui commence à payer, une vigilance qui reste de mise et des conditions de travail à améliorer

Les personnels des Crous se sont mobilisés non pas contre le repas à un euro mais contre les conditions de sa mise en œuvre et les conséquences induites pour les agentes et agents : intensification du travail, surcharge des équipes, dégradation des conditions de travail et manque criant de moyens.

La mobilisation syndicale a été et reste forte, et la CFDT est à sa pointe. Le gouvernement avait déjà annoncé un budget supplémentaire de 143M€ pour l'année 2027: c'est une somme manifestement insuffisante pour faire face à l'accroissement de l'activité (+48% d'après le CNOUS), mais cela montrait un début de prise de conscience.

Suite à la mobilisation massive des agents le 22 septembre dernier, le ministère annonce le recrutement de 600 agents supplémentaires, dès la fin de l'année 2026, et le déblocage de crédits de fonctionnement supplémentaires. Nous suivrons cela avec la plus grande attention: **des mesures d'urgence sont indispensables, même si elles ne dispensent pas de construire un plan d'action à plus long terme pour mettre les CROUS à même de satisfaire la demande.**

Les agents sont particulièrement éprouvés par cette séquence, dans laquelle leur parole a été ignorée, et qui a dégradé brutalement leurs conditions de travail. On ne sortira pas de la situation actuelle sans répondre aux difficultés qui existaient déjà: conditions de rémunération indignes; dégradation continue, avant même la généralisation du repas à 1€, de l'organisation du travail, avec une augmentation tout aussi continue des risques en terme de santé et de sécurité au travail. Cela aussi, c'est l'urgence: on ne résoudra pas les difficultés nouvelles tant qu'on n'aura pas répondu aux agents sur ces points.

Le mouvement du 22 a aussi conduit le CNOUS à "*déterminer la capacité maximale soutenable de chaque point de restauration*". Cette capacité est de toute manière limitée par les capacités d'accueil physique des restaurants, par les denrées disponibles et aussi, bien sûr, par la force de travail des agents. Que ces limites soient officiellement reconnues et prises en compte est donc protecteur pour les agents. Mais c'est un aveu d'échec, parfaitement prévisible : les services de restauration des CROUS n'ont absolument pas les moyens de remplir la mission que lui a confié la Nation d'offrir à tous les étudiant·es un repas de qualité à un tarif très social. Fixer des limites au nombre de repas servis risque d'exacerber les tensions pour l'accès aux restaurants, et d'aggraver l'effet d'éviction à l'encontre des étudiant·es les plus précaires, qu'ils soient boursiers ou non. Pour la CFDT, le gouvernement doit proposer un plan ambitieux pour que l'offre du service public de la vie étudiante corresponde aux besoins réels.



600 postes pour les CROUS : le rapport de force paye !

1 octobre 2026

Recherche : des paroles... et des actes ?

Dans un contexte où les apports de la science sont plus indispensables que jamais pour faire face aux défis que l'humanité doit affronter, et alors qu'elle fait l'objet d'attaques sans précédent, la recherche publique apparaît comme une composante essentielle du service public. Elle est pourtant, malgré les promesses de la loi de programmation pour la recherche (promesses qui semblent de toute façon caduques) dans un très mauvais état, après de nombreuses années de sous-financement et de réformes mal pensées. Les organisations représentatives des salariés, et notamment la CFDT, avaient déjà alerté les pouvoirs publics, et sont rejoints par des collectifs issus notamment des sociétés savantes.

Agences de programmes : tout ça pour ça ?

Alors que les équipes de recherche ont besoin de se projeter sur la durée, la politique du gouvernement manque singulièrement de clarté et de transparence. Un exemple flagrant est la mise en place des agences de programmes, annoncées en décembre 2023 par le président de la République puis par le ministre de l'ESRE comme devant transformer en profondeur le pilotage de la recherche publique. Nous avons alors pointé les ambiguïtés du dispositif et le paradoxe que créait l'intégration de ces agences au sein d'organismes nationaux, eux-mêmes opérateurs de recherche dans les secteurs d'activités des différentes agences. Depuis, que s'est-il passé ? Pas grand chose, comme le souligne un rapport de la cour des comptes d'il y a presque un an. À une exception près, ces agences semblent être des coquilles quasiment vides ; seule l'agence "Numérique" avait alors fait l'objet de recrutements importants... au risque de déséquilibrer durablement l'organisme qui l'héberge, l'INRIA, et sans que ses missions et son activité soient pour autant clarifiées.

L'introduction dans un paysage de la recherche publique déjà difficilement lisible de ces acteurs d'un genre nouveau déstabilise les organismes nationaux de recherche, qu'ils soient ou non le support d'une de ces agences, et brouille le sens des missions des agents de la recherche publique. **Une clarification est indispensable sur leur place, sur leur rapport aux organismes hébergeurs, sur leur pilotage scientifique surtout. La CFDT entend être associée à ce débat.**

Fusion IRD-CNRS

Au cœur de l'été est apparu un projet de suppression de l'IRD, institut de recherche pluridisciplinaire dédié à la recherche coopérative avec les pays du Sud. L'IRD serait fusionné avec le CNRS et perdrait son caractère propre. Aucune concertation n'avait eu lieu sur ce sujet et les dates qui circulaient étaient extrêmement proches ; on parlait même du 1er janvier 2027. Notre fédération, avec le syndicat STREM-CFDT qui syndique les agents de l'IRD, s'est vivement élevée contre la méthode et contre le projet, en particulier lors du CSA du 10 juillet. Finalement, lors d'une multilatérale fin août, a été annoncé le lancement d'une mission, réalisée par l'ancien PDG du CIRAD Michel Eddi, chargé de proposer divers scénarios et de faire des recommandations au ministre. Cette mission devra rendre son rapport en mars 2027. **La CFDT demandera à être entendue par cette mission et pèsera de tout son poids pour que les missions de l'institut ne soit pas abandonnées ou dispersées, et pour que les évolutions, s'il y en a, ne se fassent pas aux dépens des conditions de travail et de rémunération des agents, tant à l'IRD qu'au CNRS.**



Projet de fusion entre l'IRD et le CNRS : inacceptable, sur le fond comme sur la méthode

20 juillet 2026



Intégration de l'IRD dans le CNRS - Encore une fois le dialogue social mis à mal !

28 juillet 2026

Le financement de la recherche publique : un enjeu qui dépasse nos frontières

Hausse des frais d'inscription pour les étudiants venant de pays en dehors de l'Union Européenne, disparition de l'Institut Paul Émile Victor, projet d'absorption de l'Institut de Recherche et Développement par le CNRS, multiplication des Zones à Régime Restrictif, baisse du budget du CNES sont des mesures inquiétantes en elle-même, mais prises dans leur ensemble elles dessinent une tentation de repli sur soi de la part des instances dirigeantes de la recherche française. Elles ont les mêmes conséquences : une perte d'influence de la recherche française à l'international, un repli sur soi qui sera dommageable pour la recherche en général. Il faut le redire : la recherche n'est pas une compétition internationale, ce n'est pas un jeu à somme nulle.

Les coopérations internationales de la recherche française, que ce soit dans les explorations polaires, dans l'aide au développement, la recherche sur le climat ou dans le spatial, ont des conséquences positives pour l'ensemble de l'humanité. Leur suppression aura des conséquences pour le reste du monde, mais aussi pour l'image de la France dans le monde.

Déclaration liminaire au CNESER, 15 septembre 2026



La science repose sur les coopérations internationales (Déclaration liminaire au CNESER du 15 septembre 2026)

15 septembre 2026

Notre organisation défend une recherche forte et indépendante, une recherche publique capable de répondre à l'ambition du pays de demeurer parmi les grandes nations scientifiques. Cette ambition nécessite que l'État accorde sa confiance à la communauté scientifique nationale, la soutienne en lui fournissant les moyens financiers et humains nécessaires pour relever les défis auxquels l'Humanité est confrontée. Cela signifie notamment le retour immédiat à un équilibre entre financement récurrent et financement sur appels à projets.

Motion du congrès fédéral, Lorient mai 2024



Construire notre vision de la Science et de la Recherche

15 mai 2024

Gouvernance et démocratie dans l'ESR : un sujet toujours d'actualité, des principes à sauvegarder

Régulation de l'enseignement supérieur privé : un parcours législatif périlleux

S'il y a bien un sujet sur lequel nous espérons une évolution rapide par la voie législative, c'est en matière d'obligations, de garanties et de contrôles s'agissant des formations l'enseignement supérieur privé, en particulier lorsqu'il est à but lucratif. Au cours des derniers mois, nous n'avons que trop d'exemples de formations fermées du jour au lendemain, qui laissent étudiantes et étudiants le bec dans l'eau sans solutions, ou diplômes dépréciés.

Il serait par contre regrettable que ce texte serve de véhicule législatif à des mesures concernant l'enseignement supérieur public et qui n'auraient pas fait l'objet d'une véritable co-construction avec la communauté universitaire. Le débat au Sénat a fait naître quelques inquiétudes à ce sujet et nous y serons attentifs.

Le projet de loi n'est toujours pas parvenu au terme du chemin législatif et le calendrier parlementaire crée des doutes sérieux sur la possibilité qu'il aille à son terme. **La CFDT souhaite vivement voir son examen et son adoption avant la fin de la mandature, dans l'intérêt des étudiantes et des étudiants mais aussi de l'usage des fonds publics.**



Enseignement supérieur privé : il y a urgence à légiférer

8 avril 2026

Un rapport sénatorial qui envoie des signaux inquiétants

Notre fédération a été auditionnée dans le cadre d'une commission sénatoriale « sur la capacité des universités françaises à garantir l'excellence académique du service public de l'enseignement supérieur ». Le rapport qui en est issu est orienté, et les interventions de la CFDT et de nombres d'organisations entendues n'ont pas été prises en compte ou d'une façon par trop marginale et sorties de leur contexte d'expression.

Ses conclusions montrent une évolution inquiétante et rétrograde du discours politique sur l'ESR, par exemple en remettant en cause les modalités d'accès actuelles aux études. De plus, il propose de s'éloigner encore davantage du principe de

gratuité de l'enseignement à tous les degrés, déjà écorné ces dernières années par l'application de droits différenciés aux étudiants étrangers, que nous continuons de combattre.

Ces préconisations ne sont évidemment pas anodines alors que des milliers de places manquent pour des étudiants en cette rentrée, en particulier en Ile de France, et que la situation budgétaire de nombre d'établissements universitaires est très dégradée voire alarmante.

Ses propositions sont des provocations pour les personnels et les usagers de l'enseignement supérieur et de la recherche.



Commission d'enquête sénatoriale sur « l'excellence universitaire » : un rapport écrit d'avance, des propositions qui sont des provocations

15 septembre 2026

"Dé-légalisation" du fonctionnement des universités : une méthode et des mesures dangereuses

Le ministère a annoncé, presque en catimini, qu'il avait demandé au Conseil constitutionnel de "déclasser" des pans entiers des chapitres de la partie législative du code de l'Éducation concernant l'organisation des universités et en particulier leur fonctionnement démocratique. Si le Conseil allait dans son sens, ces dispositions seraient désormais considérées comme réglementaires et donc modifiables par décret. Le ministre affirme que *"les sujets sur la table ne sont pas des choses fondamentales. [et qu'] Il s'agit de laisser un peu de liberté d'ajustement [...] et tenir compte de spécificités locales."*

Pour la CFDT cette analyse est trompeuse. Il s'agit d'un affaiblissement considérable de dispositions qui protègent la démocratie universitaire et les conditions d'exercice des collègues. Il est particulièrement inquiétant d'affaiblir ces garanties législatives dans une période d'incertitude politique grave.



Gouvernance des universités : une méthode et des mesures dangereuses

22 septembre 2026

Pour la CFDT, les équipes dans les universités comme dans les organismes de recherche n'ont pas tant besoin de nouvelles évolutions législatives, alors que le bilan de l'ordonnance sur la politique de site est de la mise en place des EPE est très mitigé, y compris d'un point de vue structurel. Ce dont **elles ont besoin est un cadre clair et stable qui laisse toute leur place à l'autonomie des équipes sur l'organisation du travail**, ce qui suppose de la confiance et des marges de manœuvre, au niveau de chaque service, laboratoire et composante, que ce soit en matière de gouvernance ou, surtout, de moyens.

La rémunération des agents et des agentes, leurs carrières et leurs conditions de travail : le grand oubli

Le ministère se félicite d'avoir obtenu des arbitrages qui préservent et améliorent le budget de l'ESR. 500 millions d'euros ne sont pas rien, en effet, mais encore faut-il que l'enveloppe soit maintenue et votée, et ne pas oublier qu'une bonne partie de cette somme ne servira qu'à combler des coupes des années précédentes, notamment au CNRS.

Aucune mesure de revalorisation salariale n'est prévue pour les personnels, pas même le respect de l'engagement pris dans le cadre de la LPR.

Notre fédération revendique avec la CFDT Fonctions Publiques :

- une hausse indiciaire, avec la réévaluation de la valeur du point d'indice et une clause de revoyure annuelle en lien avec l'inflation,
- une refonte des grilles pour obtenir qu'aucun échelon des catégories C et B ne soient sous le niveau du SMIC, et une réelle progressivité tout au long de la carrière,
- le rétablissement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa)
- le retour sur la diminution de 10 % de l'indemnisation du congé de maladie ordinaire, et sur le jour de carence

Plus spécifiquement pour les personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, nous revendiquons:

- Des mesures indemnitaires justes (indemnitaire socle) pour les personnels des CROUS, des universités, des organismes de recherche,
- L'effectivité des revalorisations indemnitaires pour les enseignants-chercheurs et chercheurs (RIPEC) qui avaient fait l'objet d'engagements formels de l'Etat dans l'accord majoritaire "rémunérations et carrière 2021-2030", dont nous apprenons qu'elles seront une fois de plus retardées,
- L'extension de ces mesures aux enseignants du scolaire affectés dans le supérieur (ESAS),
- Une revalorisation du traitement des ATER,
- Un relèvement du taux horaire scandaleusement bas servi pour les heures complémentaires, que ce soit pour les vacataires ou pour les personnels en poste,
- Des mesures d'amélioration des carrières et rémunérations des personnels BIATSS, notamment par des repyramidages.



Ma rémunération

Juillet 2026 • Mise à jour : 11 septembre 2026

Par ailleurs, l'état du budget des établissements a un impact en matière de carrières des agent.es, de missions et de conditions de travail.

En particulier avec :

- des campagnes d'emplois très réduites qui limitent fortement les perspectives et les évolutions de carrière, pour les enseignants-chercheurs et les enseignantes-chercheuses, des chercheurs et chercheuses en particulier mais pas seulement
- le recours massif aux vacances et aux contrats précaires, la multiplication des contrats dits de projet alors que les besoins sont pérennes
- la faiblesse du remplacement des départs en retraite dans toutes les catégories, le nombre de postes qui restent vacants ou sans remplacements dans le cas de congés prolongés, en particulier chez les personnels BIATSS
- l'empilement de réformes successives sans le temps de mise en oeuvre nécessaire, à l'image de la réforme de la formation initiale ou encore de la nouvelle réforme des études en santé
- la multiplication des tâches annexes notamment pour la recherche de financements extérieurs, le montage continu d'appels à projets, de tâches de reporting ou de justifications jusqu'à l'absurde dans les dépenses de fonctionnement...

La CFDT dénonce cette intensification du travail et trop souvent le décentrement par rapport aux missions propres des agent.es.



**Réforme des études de médecine à la rentrée 2027 :
incertitudes et précipitation**

1 octobre 2026

En guise de conclusion

Alors que s'ouvre une année bien incertaine pour l'enseignement supérieur et la recherche, et pour le pays dans son ensemble, le projet de budget présenté par le gouvernement pose plus de questions qu'il n'en résout. **La CFDT Education Formation Recherche Publiques suivra le débat budgétaire avec attention et fera des propositions**, avec quelques priorités claires :

- que le budget de la nation assume pleinement le choix fait, lors de la discussion de la loi de finances pour 2026, de généraliser le repas à 1€ pour tous les étudiants. Cela suppose plus de moyens pour accompagner la hausse massive d'activité, et de reconnaître le travail des agents à leur juste valeur
- plus généralement, que les mesures indispensables pour la revalorisation des agents soient enfin prises, et qu'on cesse de les renvoyer sans cesse à l'année suivante
- que le soutien au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche soit clair, sans réformes incessantes qui déstabilisent les équipes mais avec les appuis dont elles ont le plus grand besoin.

CONTACTS

Commission exécutive

Retrouvez les membres de la commission exécutive et leurs attributions : urls.fr/x5O8em



Chef de cabinet

Laurent ALEXANDRE • secretariatgeneral@efrp.cfdt.fr

Contact presse

Aline NOËL • 06 42 20 18 81 • contact-presse@efrp.cfdt.fr



**ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES**

Fédération CFDT Éducation Formation Recherche Publiques
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris Cedex 19